

L'ERAFP remporte le prix du meilleur fonds de pension français et celui de la meilleure politique d'investissement ISR

Paris, le 4 décembre 2012 - Lors de la 12^{ème} cérémonie des IPE Awards organisée à Copenhague le 29 novembre, l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) s'est distingué en remportant le prix du meilleur fonds de pension français et celui de la meilleure politique d'investissement ISR.

Reconnue comme étant le plus grand rassemblement annuel des fonds de pension en Europe, la cérémonie des IPE Awards est la vitrine de l'excellence pour les fonds de pension européens.

C'est donc devant les principaux représentants européens de la profession, que l'ERAFP a été récompensé pour son implication dans la prise en compte des critères extra-financiers, qui sont au cœur même de son processus de décisions de placement et de gestion de portefeuilles, et ce depuis la création du Régime.

Philippe Desfossés, directeur de l'ERAFP s'est félicité de ces deux récompenses : « Pour un régime de retraite aussi jeune que le RAFP, être distingué meilleur fonds de retraite français et meilleur fonds de pension ESG européen par ses pairs est une réelle fierté. Ces prix récompensent le travail et l'implication de toute une équipe. Cela nous encourage à maintenir nos efforts pour faire progresser notre politique d'investissement. »

Ces prix viennent donc saluer la performance de l'ERAFP et son choix d'une politique d'investissement 100% ISR**.

* ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

** ISR : Investissement Socialement Responsable

L'ERAFP : premier fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 14 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100% socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : Etat de droit et droits de l'homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 45 000 employeurs et près de 1,7 milliards d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP : www.rafp.fr

Contact Presse

Alice Blais - 01 58 50 96 36

alice.blais@erafp.fr